

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2025-108

Permission de voirie et restriction de circulation ZI Pleine Mouille Travaux intervention fuite réseau AEP

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

Vu le Code de la Route;

Vu la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977;

Vu la demande de l'entreprise SAUR France, 56000 Vannes en date du 31 octobre 2025 sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux sur ouvrages existants eau potable (fuite sur réseau AEP).

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux de réparation du réseau d'eau potable sur le réseau AEP situé ZI Pleine Mouille;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u> – L'entreprise **SAUR France** est autorisée à effectuer des travaux de réparation du réseau d'eau potable sur le réseau AEP situé ZI Pleine Mouille du **lundi 03 novembre au mercredi 05 novembre 2025**.

ARTICLE 2 – La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

<u>ARTICLE 5</u>— Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise SAUR France;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le Chef du centre de secours de Cluses.

Fait à Mont-Saxonnex, le 31 octobre 2025

Frédéric CAUL-FUTY,

Maire de Mont-Saxonnex

E MONT-SQUE

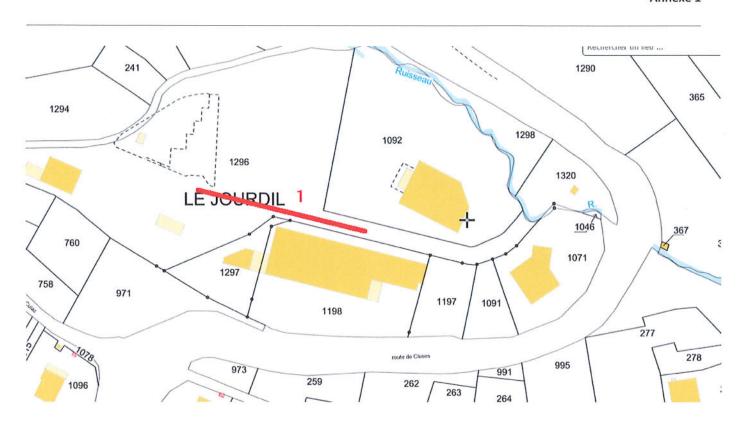


REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2025-108

Permission de voirie et restriction de circulation ZI Pleine Mouille Travaux intervention fuite réseau AEP

Annexe 1



1. Zone de travaux

Fait à Mont Saxonnex, le 31 octobre 2025

Frédéric CAUL-FUTY,

Maire de Mont-Saxonnex